

Publication relative à une notification de transparence

(Article 14 de la Loi sur la transparence)

Anvers, Belgique – 19 octobre 2016 – En application de l'article 14, premier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la « Loi sur la transparence »), Xior Student Housing NV publie les informations présentées ci-après.

Le 17 octobre 2016, Xior Student Housing NV a reçu une notification de transparence. Cette notification contient les informations suivantes :

Objet	Information		
Raison de la notification	Franchissement de seuil passif - Conclusion d'un accord d'action de concert		
Notification par	Une personne détenant le contrôle - Des personnes agissant de concert		
Des personnes soumises à l'obligation de notification	Monsieur Christian Teunissen, Aloxe NV (Mechelsesteenweg 34, boîte 101, 2018 Anvers) et Monsieur Frederik Snauwaert		
Date de la transaction	11 octobre 2016		
Seuil dépassé (en %)	25%		
Dénominateur	5.270.501		
Détails de la notification			
<i>Détenteurs de droits de vote</i>	<i># droits de vote notification précédente</i>	<i># droits de vote liés aux titres</i>	<i>% droits de vote liés aux titres</i>
Dhr. Christian Teunissen	0	0	0
Aloxe NV	1.370.885	1.250.885	23,73%
Sous-total	1.370.885	1.250.885	23,73%
Dhr. Frederik Snauwaert		4.447	0,08%
TOTAL		1.255.332	23,82%
Chaîne de sociétés contrôlées à travers lesquelles la participation est réellement détenue	La participation dans Xior Student Housing NV de 1.250.885 actions est détenue directement par Aloxe NV. Aloxe NV est contrôlée par monsieur Christian Teunissen (directement et par le biais de Nevi BVBA, une société elle-même également contrôlée par monsieur Christian Teunissen).		
Remarque	Le franchissement de seuil passif par Aloxe NV, résulte de l'augmentation du capital suite à l'apport en nature du 11 octobre 2016. En plus, monsieur Frederik Snauwaert a acquis 4.447 actions, qui, ensemble avec la participation d'Aloxe, font l'objet d'un accord d'action de concert entre les deux parties.		

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Xior Student Housing NV
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers
www.xior.be | info@xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
T +32 3 257 04 89

À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing NV est la première SIR publique belge spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique et aux Pays-Bas. Dans cette catégorie, Xior Student Housing propose une grande diversité d'immeubles, allant de chambres avec espaces communs à des studios entièrement équipés, en passant par des chambres avec sanitaires privés. En sa qualité de propriétaire et d'exploitant, Xior Student Housing se constitue depuis 2007 un portefeuille de logements qualitatifs et fiables qu'elle destine aux étudiants à la recherche d'un endroit idéal pour étudier, habiter et vivre. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Au 30 juin 2016, Xior Student Housing détient un portefeuille immobilier d'une valeur d'environ 214 millions d'euros. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing NV, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)